

et à la mise sur pied de services de qualité, objectif qui ne pourra être atteint sans normes nationales minimales.

Les provinces s'engageront-elles à concevoir, à mettre en oeuvre et à appliquer des normes raisonnables en ce qui touche la formation du personnel des garderies, le nombre d'enfants à la charge de chaque responsable, la taille des groupes, l'élaboration de programme ainsi que la santé et la sécurité? Cet engagement sera-t-il reconnu dans la loi fédérale?

Nous nous attendons à ce que les provinces s'engagent à concevoir et à faire respecter des normes minimales raisonnables et présentent un calendrier pour leur mise en oeuvre. Pour ce qui est de la formation du personnel des garderies et du nombre d'enfants à la charge de chaque responsable, nous jugeons raisonnables les normes qui sont conformes aux théories courantes sur le développement des enfants. Ainsi, la plupart des études récentes concluent que les tout-petits de moins de deux ans ont besoin de soins dispensés par une personne toujours disponible et attentive à leurs besoins. Le rapport personnel des garderies/enfant doit donc être bas, car on ne peut s'attendre à ce qu'une personne s'occupe adéquatement de sept bébés en pleurs. Il va s'en dire que les normes ne seront pas dictées par les spécialistes du développement des enfants puisque ce sera à une norme raisonnable.

Comment assure-t-on la formation du personnel des garderies?

Nous convenons avec nos témoins que la formation du personnel des garderies revêt une grande importance. Les employés des garderies doivent recevoir une formation adéquate pour être en mesure de bien s'occuper des enfants. Compte tenu de l'adoption dans certaines provinces de lois sur l'équité salariale, on peut s'attendre à ce que les traitements des employés des garderies augmentent sensiblement s'ils sont mieux formés et si les services de garde prennent de l'ampleur.

Comment les accords fédéraux-provinciaux favoriseront-ils la formation des employés des garderies? Quelles mesures pourraient prendre les gouvernements pour s'assurer que ces personnes reçoivent une formation adéquate? Tiendra-t-on compte des augmentations de traitements dans l'établissement des besoins de financement?

Comment appliquera-t-on des normes?

Il est peu probable que les provinces soient en mesure d'appliquer toutes les normes voulues au moment de la signature d'un accord avec le gouvernement fédéral. On ne peut